

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 084-218400570-20230703-DEL_23_07_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 6

OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-07-01

**CREATION D'UNE AIRE MULTIMODALE /
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE
LA REPARTITION DES AMENDES DE
POLICE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trois du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28.06.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Étaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Laëtifia EBOLI, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN.

Absents : M. Olivier LAUBRON, M. Lionel NICOLAS, M. Alessandro POZZO – Excusés.
M. Thibaud RICHARD.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'assemblée délibérante le projet de création d'une aire multimodale en bordure de la route de la Sainte.

Puis il expose ce qui suit :

Ces travaux peuvent également prétendre à une aide du département au titre de la répartition des amendes de police 2023.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Travaux | 190.000,00 | DETR (35 %) | 66.500,00 |
| | | REGION – Nos communes d'abord (20 %) | 38.000,00 |
| | | AMENDES DE POLICE – Dpt (12.8947 %) | 24.500,00 |
| | | Autofinancement (32,1053 %) | 61.000,00 |
| Total HT de l'opération | 190.000,00 | Total | 190.000,00 |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement des travaux pour la création d'une aire multimodale précité et de solliciter une subvention au titre de la répartition des amendes de police 2023 auprès du Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération de création d'une aire multimodale comme ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département d'un montant de 24.500,00 € au titre de la Répartition des Amendes de Police 2023
- **PRECISE** que les crédits nécessaires de cette opération sont inscrits au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,

Muriel PONTET

A blue ink signature of Muriel Pontet, consisting of a stylized, elongated loop with a vertical crossbar.